

TARIFS DE PRESTATIONS 2026 APPLICABLES à l'EPSM du Finistère Sud
mise à jour du 13/07/2026

PRESTATIONS		TARIF JOURNALIER	Tarif applicable à compter du :
P S Y C H I A T R I E	Forfait Journalier Psychiatrie	17,00 €	1 mars 2026
	Arrêté du 27/02/2026 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale		
	Hospitalisation Complète + de 18 ans (dont Appartements Thérapeutiques)	713,80 €	1 janvier 2026
	Hospitalisation Partielle + de 18 ans	515,16 €	1 janvier 2026
	Hospitalisation Complète - de 18 ans	970,87 €	1 janvier 2026
	Hospitalisation Partielle - de 18 ans	863,36 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 02/03/2026		
	Majoration pour Chambre Particulière en Hospitalisation Complète	30,00 €	1 octobre 2014
	Majoration pour Chambre Particulière en Hospitalisation Partielle	15,00 €	1 octobre 2014
USLD	Tarif Hébergement Résident	67,93 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du 04/02/2026		
MAS	Tarif MAS Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	282,56 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 07/07/2026		
	MAS- Forfait Journalier	23,00 €	1 mars 2026
EAM	Arrêté du 27/02/2026 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale		
	Tarif EAM Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	104,99 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du : 07/07/2026		
SESSAD	Tarif EAM Hébergement	138,36 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du : 09/03/2026		
	Tarif SESSAD Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	242,54 €	1 janvier 2026
	Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 07/07/2026		

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au Bureau des Entrées